

Elèves des écoles maternelles et élémentaires

**Attention : à retourner AVANT LE 24 JUIN 2022  
à la **MAIRIE**  
ou  
à l'**ECOLE DE VOTRE ENFANT****

**ATTENTION** : Aucun dossier d'inscription ne sera pris en compte si le dépositaire du dossier présente des impayés auprès des différents services municipaux.

Afin de préparer la rentrée scolaire 2022/2023, nous vous informons des différentes modalités d'inscription de votre enfant sur les temps périscolaires (garderies, cantine) au verso de ce feuillet.

Si votre enfant est concerné par ces prestations, veuillez renseigner ce feuillet ainsi que le dossier général.

**INSCRIPTION :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Ecole : ..... Niveau de classe : .....

*Nous souhaitons que notre enfant bénéficie des services de :*

- GARDERIE MATIN**
- GARDERIE SOIR**
- TEMPS MERIDIEN (CANTINE)**

*pour l'année scolaire 2022/2023.*

**ENGAGEMENT**

Je soussigné(e) : .....

- ◆ M'engage à ce que mon enfant respecte la Charte de Bonne Conduite ([www.la-ferte-bernard.fr/education](http://www.la-ferte-bernard.fr/education))
- ◆ M'engage à prendre connaissance de l'échelle de sanction ([www.la-ferte-bernard.fr/education](http://www.la-ferte-bernard.fr/education))

Date : ...../...../.....

Signature :

# CONDITIONS GENERALES

## GARDERIES MATIN ET SOIR

Niveaux de classe	Maternelles	Elémentaires
Lieux	A l'école	
Horaires	De 7 h 30 à 8 h 20 – de 16 h à 16 h 30 – de 16 h 30 à 18 h 15	
Encadrants	ATSEM	Animateurs municipaux
Activités proposées	Libre / manuelles / sportives	Libre / manuelles / sportives / devoirs

Les départs et arrivées en garderie sont échelonnés sauf de 16 h à 16 h 30 où les départs se font soit à 16 h, soit à 16 h 30.  
**Il n'y a donc pas de possibilité de récupérer son enfant entre 16 h et 16 h 30.**

## TEMPS MERIDIEN (cantine)

Niveaux de classe	Maternelles	Elémentaires
Lieux du repas	A l'école	Au restaurant d'enfants (COSEC)
Horaires	11 h 30 à 13 h 45	
Déplacement	A l'école	A pied ou en car
Encadrants	ATSEM	Animateurs municipaux
Lieux d'activités	A l'école	A l'école et en extérieur (stade, gymnase)
Activités proposées	Libre / manuelles / sportives	

Les **menus** du restaurant d'enfants sont vérifiés par une diététicienne. Ils sont affichés dans chaque école, au Restaurant d'Enfants, sur le site internet de la ville et mis à disposition à l'accueil de la mairie.

En fin d'année scolaire, en vue de préparer **les enfants de grandes sections maternelles** au fonctionnement du self-service, un déplacement d'une journée est organisé.

**Aucun médicament ne sera administré à l'enfant pendant le repas.**

## TARIFS

Septembre 2022 à Juillet 2023	HORAIRES	FERTOIS		NON FERTOIS
		Quotient < à 500	Quotient > à 500	
Restaurant d'Enfant	11 h 30 à 13 h 35	3.11 €	4.02 €	4.91 €
Garderie matin	7 h 30 à 8 h 20	0.97 €	1.35 €	1.67 €
Garderie mercredi midi (seulement maternelles)	11 h 30 à 12 h 00	0.97 €	1.35 €	1.67 €
Garderie soir	16 h à 16 h 30	GRATUITE		
	16 h 30 à 18 h 15	1.47 €	2,06 €	2.51 €

**En cas d'impayé** : Un rendez-vous sera imposé au CCAS pour évaluer votre situation.

## Autres informations :

Vous recevrez une facture unique, mensuelle regroupant les services utilisés par vos enfants. Le **règlement** sera à effectuer par **chèque, espèces (impérativement avant le 20 de chaque mois auprès du Centre Communal d'Action Sociale (boîte aux lettres) ou par prélèvement automatique** (fournir un RIB). Renseignement au CCAS.

Les parents dont les enfants présentent **un PAI (Plan d'Accueil Individualisé)** doivent le mentionner lors de l'inscription (cf. dossier général).

En cas de symptôme inhabituel ou en cas d'urgence, l'encadrant en avisera la famille et pourra décider du retour de l'enfant à son domicile, du recours aux services d'urgence ou au médecin traitant.

En cas de séparation / divorce des parents, le jugement devra être communiqué aux services de la Mairie en charge des inscriptions, et fera foi en cas de litige.

Sans jugement, le père et la mère de l'enfant seront en droit de le récupérer.

Pour toute personne venant chercher l'enfant, une autorisation écrite devra être remplie et une pièce d'identité pourra être demandée par les encadrants.